

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député énumère des secteurs dans lesquels, bien sûr, un gouvernement provincial pourrait difficilement faire enquête, par exemple lorsque des députés fédéraux sont impliqués à moins qu'ils ne commettent alors un acte criminel justiciable des tribunaux de cette province. La question d'immigration, comme mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'a indiqué, fait l'objet d'une enquête. Quant aux narcotiques, j'ai eu des rencontres avec le procureur général de la Colombie-Britannique en compagnie de nos fonctionnaires respectifs au cours des quatre derniers mois aux fins de trouver un moyen de contrôler l'offre et la demande de narcotiques et de lutter le plus efficacement possible contre les crimes qu'engendre le trafic des stupéfiants. J'ai parlé de la Colombie-Britannique parce que c'est elle qui présente le plus fort pourcentage de consommation de stupéfiants et le plus haut taux de criminalité reliée à la drogue.

Il n'a jamais été établi pendant toutes les discussions que j'ai eues avec le ministre, et qu'ont eues nos fonctionnaires et nos forces policières respectives qu'une enquête publique fût la meilleure solution pour régler ces problèmes qui sautent aux yeux de tout le monde.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WAGNER—LES PROPOS TENUS À UNE ÉMISSION DE RADIO-CANADA

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège par suite des attaques délibérées, machiavéliques, sauvages et dégoûtantes lancées hier soir à mon endroit par les séides de CBC, William McAdam, Richard Nielsen, et autre types de même acabit.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Durant toute ma vie publique, je me suis fait un devoir de ne pas poursuivre les média dont l'irresponsabilité est maintenant devenue chez un trop grand nombre de ses représentants une tradition. Mais les insinuations perfides, injustifiées et injustes proférées par le réseau national hier soir ne me laissent d'autre choix que de porter cette affaire à votre attention, monsieur l'Orateur, avant de poursuivre l'affaire devant les tribunaux où la justice va faire place au sensationnalisme amateur protégé par l'anonymat.

Je n'ai pas à m'excuser de m'être fait l'adversaire et le dénonciateur le plus farouche de la mafia depuis mon entrée dans la vie publique en 1960.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Je n'ai pas à rappeler non plus à mes amis comme à mes ennemis ce que j'ai fait lorsque j'étais procureur de la Couronne et juge pour saper l'influence du monde interlope au sein de la société québécoise. Je n'ai pas besoin de rappeler non plus ces années de dévouement sincère à la cause de l'ordre public à titre de solliciteur général, de procureur général et de ministre de la Justice en dépit des terribles

Privilège—M. Wagner

menaces proférées contre ma famille et moi-même exigeant une protection constante pour me permettre de m'acquitter de mes fonctions.

Monsieur l'Orateur, je suis fier de la lutte que j'ai menée contre le crime organisé au long de ma carrière judiciaire et politique. Je n'accepterai pas sans broncher la tentative de diffamation dont j'ai été victime hier soir aux mains des tueurs à gages de Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, aucun journaliste ni réalisateur de Radio-Canada ne pourront me faire à ma famille et à moi-même ce que la mafia a été incapable d'accomplir durant mes 17 années de vie publique. Par conséquent, à propos de cette question de privilège et en toute déférence, je vous confie ma cause, monsieur l'Orateur, espérant que par votre intermédiaire, le secrétaire d'État, dans une déclaration à l'appel des motions, obtiendra immédiatement de Radio-Canada des excuses publiques et sans réserves dans l'espoir que de telles excuses diffusées par les média atténueront, après le fait, la douleur et les souffrances éprouvées par ma famille et moi-même.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant est revenu sur la question de privilège soulevée ces jours derniers. Tout a commencé il y a environ une semaine par une question d'ordre général posée par le député de Peace River (M. Baldwin). Dans l'intervalle, et à plusieurs reprises, des contributions se sont ajoutées, dont certaines fort importantes, par suite des événements qui se sont déroulés depuis lors. Néanmoins, toutes les contributions, dont celles d'hier, ont une portée générale sur l'ensemble de la question au sujet de laquelle je comptais rendre une décision aujourd'hui, si possible.

Compte tenu de l'avis que j'ai reçu ce matin de la part du député qui vient tout juste de parler, j'ai pensé qu'il s'agirait de l'entendre avant de tenter de rendre un prononcé général sur les questions de privilège reliées au rapport très important qui existe entre la Chambre et la liberté de la presse. J'aimerais prendre ces dernières observations en délibéré pendant quelques jours avant de tenter quelques commentaires sur le rapport qui existe entre la liberté de la presse et la Chambre des communes dans le contexte assez étroit de la question de privilège.

Une question qui a un rapport quelque peu indirect, mais qui est néanmoins liée aux activités de la presse, est celle qu'a soulevée il y a quelque temps le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt). Je répète que cette question n'est pas encore résolue et j'aimerais essayer de la résoudre en même temps. La semaine dernière, j'ai dit que les députés qui voulaient ajouter quelque chose à la question soulevée avec compétence et sérieux par le député de Vancouver Kingsway devraient en avoir l'occasion. Je serais certes prêt à entendre les députés qui veulent ajouter un mot au sujet de la question soulevée par le député de Vancouver Kingsway concernant la pratique britannique de considérer toute publication d'un rapport confidentiel de comité comme une violation des privilèges de la Chambre.